

Assemblée générale

29 mai 2020

RESULTATS DU VOTE DES
RESOLUTIONS

FINATIS

- **Quorum Assemblée générale ordinaire : 1 128 621**
- **Quorum Assemblée générale extraordinaire : 1 410 776**

- **Votes exprimés : 5 226 480 (votes par correspondance et pouvoirs au Président)**

- **Présentation des résultats du vote des résolutions**

- **De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

- **Approbation des comptes annuels de la société**

- **Approbation :**
 - du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes
 - des comptes au 31/12/2019 faisant apparaître un **bénéfice de 8 115 354,23 €**
 - des actes et des opérations de l'exercice

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Approbation des comptes consolidés**

- **Approbation :**
 - du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes

 - des comptes au 31/12/2019 faisant apparaître une **perte nette de l'ensemble consolidé de 1 539 M€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Affectation du résultat de la société**
 - Approbation de l'affectation du **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à **8 115 354,23 euros**, en totalité au report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Conventions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce**
 - **Absence de nouvelle convention réglementée au cours de l'exercice 2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier LÉVÊQUE, pour une durée d'un an**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain DELOZ, pour une durée d'un an**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société EURIS, représentée par Monsieur Jacques DUMAS, pour une durée d'un an**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société MATIGNON DIDEROT, représentée par Madame Virginie GRIN, pour une durée d'un an**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société PAR-BEL 2, représentée par Madame Odile MURACCIOLE, pour une durée d'un an**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du **Cabinet Ernst & Young et Autres**, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Approbation des informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce relatives à la rémunération 2019 des mandataires sociaux, telles que communiquées dans la présentation du Gouvernement d'entreprise**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 5 226 282 voix pour et 198 voix contre

- **Approbation des éléments de la rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2019, tels que communiqués dans la présentation du gouvernement d'entreprise**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 5 226 282 voix pour et 198 voix contre

- **Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2020, telle que communiquée dans la présentation du gouvernement d'entreprise**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 5 226 282 voix pour et 198 voix contre

- Approbation de la **politique de rémunération** des mandataires sociaux non exécutifs au titre du mandat 2020-2021, telle que communiquée dans la présentation du gouvernement d'entreprise

Cette résolution est adoptée à la majorité par 5 226 282 voix pour et 198 voix contre

- **Autorisation d'achat par la société de ses propres actions** en vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de **2%** du nombre des actions composant le capital social, et pour un prix maximum d'achat par action de **40 euros**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 5 226 282 voix pour et 198 voix contre

- **Pouvoir pour formalités**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

- **Approbation de la modification des alinéas 2 et 3 de l'article 8 des statuts**
(modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Approbation de la modification des articles 32 et 33 des statuts (*modification statutaire relative aux modalités de délibération du Conseil d'administration*)**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Approbation de la modification des articles 25 et 28 des statuts (*modification statutaire relative aux pouvoirs du Conseil d'administration*)**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Approbation de la modification des articles 29, 34 et 46 des statuts (*modifications statutaires relative au changement de dénomination de la rémunération (ex jetons de présence) des administrateurs*)**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Approbation de la modification de l'article 46 des statuts (*ratification par l'assemblée générale du transfert de siège social dans les limites du territoire français lorsqu'il a été décidé par le Conseil d'administration*)**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour

- **Pouvoir pour formalités**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 5 226 480 voix pour